

DA02 - DOSSIER D'ACCRÉDITATION

PRÉSENTATION DE L'OFFRE DE FORMATION DE L'UNIVERSITÉ PARIS NANTERRE

Le présent document constitue une présentation de l'offre de formation de l'Université Paris Nanterre pour le contrat quinquennal 2020-2024.

Il doit permettre au HCERES de mieux comprendre les informations contenues dans les documents DA03, DA04, DA05, DA06, DA07, DA08.

I/ CARACTÉRISATION DE L'OFFRE DE FORMATION DE L'ÉTABLISSEMENT

L'Université Paris Nanterre est une université pluridisciplinaire à dominante Sciences Humaines et Sociales, qui propose une palette très étendue de formations disciplinaires et pluridisciplinaires dans les quatre domaines de formations : Arts, lettres, langues (ALL), Sciences humaines et sociales (SHS), Droit, économie, gestion (DEG) et Sciences, technologie, santé (STS).

1. Structuration de l'offre de formation en champs

L'offre de formation de l'Université Paris Nanterre est structurée en 7 champs de formations :

	Champs	Domaine(s)
1	Arts, Humanités	ALL, SHS
2	Droit, Politique, Administration	DEG
3	Economie, Management, Organisations	DEG
4	Formation, Education, Apprentissages	SHS

5	Ingénierie, Technologies, Modélisation, Données	STS
6	Psychologie, Langage, Corps, Activité Physique, Santé	SHS, STS
7	Sociétés, Temps, Espaces	SHS

Les champs de formations ont été construits **dans une logique d’affichage et non pas de pilotage** : l’objectif est de faire ressortir les forces de l’Université Paris Nanterre dans un champ défini de formations, par-delà le rattachement de ces formations à des domaines (ALL, SHS, DEG, STS) et à des composantes, et ce, dans le cadre de la ComUE Université Paris Lumières. De fait, à quelques variations près sur les intitulés, ces champs sont communs avec l’Université Paris 8 Vincennes–Saint-Denis.

Un des objectifs du contrat 2020-2024 est de faire des champs de formation **un instrument de la valorisation** de chacune des formations qu’il héberge, à titre principal ou à titre secondaire. Pour cela, les champs feront l’objet d’une présentation dédiée sur le site de l’université et sur celui de la ComUE, ainsi que sur le référentiel de l’offre de formation que nous sommes en train de déployer via AMETYS.

2. Les caractéristiques de l’offre de formation 2020-2024

Une relative stabilité

Contrairement à d’autres universités, notre offre de formation 2014-2019 est depuis plusieurs années intégralement conforme à la nomenclature nationale prévue par le Cadre National des Formations (CNF), si bien que les mentions de nos diplômes nationaux sont relativement stables pour le prochain contrat (cf. DA03).

En effet, le passage du contrat 2009-2013 (dit LMD2) au contrat 2014-2019 (dit LMD3) avait entraîné un remaniement important de la structuration de l’offre de formation, qui s’était poursuivi au-delà de la préparation du contrat proprement dit du fait de la mise en place du Cadre National des Formations (CNF). Si le travail d’élaboration du LMD3 était achevé lorsque les intitulés de la nomenclature nationale ont été adoptés, il a été décidé d’entamer, en interne, ce que nous avons appelé le « LMD3 bis », de façon à lancer dès la première année du LMD3 (2014-2015) une offre (L et M) immédiatement compatible avec les nouveaux intitulés nationaux (le LMD3 avait fortement mobilisé toute la communauté, et nous savions qu’il fallait profiter de la dynamique de travail pour ne pas avoir à refaire un LMD intermédiaire avant le LMD4). Pour les Licences Professionnelles, la bascule a été faite plus tard, car les intitulés nationaux n’étaient pas fixés alors : les nouveaux intitulés ont été adoptés pour la 3^{ème} année du LMD3 (2016-2017).

Pour le passage du contrat 2014-2019 (dit LMD3) au contrat 2020-2024 (dit LMD4), l’offre de formation est relativement stable dans sa structuration haute (mentions), comme le montre le document DA03.

Diplômes nationaux	LMD3 (2014-2019)	LMD4 (2020-2024)
Diplôme Universitaire de Technologie	7 mentions	7 mentions
Licence	25 mentions	29 mentions
Licence Professionnelle	23 mentions	20 mentions
Master	60 mentions ¹	67 mentions

Les effectifs de l'Université Paris Nanterre forment une pyramide : 20 450 étudiants en premier cycle, 6 667 étudiants en deuxième cycle, 1 330 étudiants en troisième cycle². La construction de l'offre de formation LMD4 a été abordée dans les perspectives suivantes :

- stabilisation de la cohorte de Licence ;
- stabilisation des Licences professionnelles, l'arrêté Licence de 2018 invitant davantage à proposer aux étudiants qui ne poursuivent pas en Master des options professionnalisantes au sein de la Licence générale ;
- augmentation des mentions en Master, de façon à offrir des poursuites d'études plus nombreuses au vivier interne de Licence.

Outre quelques abandons de mentions³, les principales évolutions sont les suivantes :

DUT	Stabilité après l'accréditation, en 2019, de la mention « Techniques de commercialisation » (ouverture en 2019-2020). L'IUT doit trouver un équilibre après l'augmentation de ses capacités d'accueil en 2019.
Licence	Stabilité : <ul style="list-style-type: none"> -Redéploiement de la mention unique STAPS sous 4 mentions : « STAPS-Education et Motricité », « STAPS-Management du Sport », « STAPS-Activité Physique Adaptée et Santé », « STAPS-Entraînement Sportif ». -Création d'une mention pluridisciplinaire « Santé et sciences humaines et sociales » (demande d'intitulé hors nomenclature), dans le cadre de la réorganisation et de la transformation des formations en santé. Cette nouvelle formation complète l'offre de formations pluridisciplinaires de

¹ Les Masters MEEF, accrédités dans le cadre de l'université intégratrice de l'ESPE de l'Académie de Versailles, n'ont pas été inclus dans le présent document.

² Source : étude de la population étudiante 2017-2018 (pilotage). Pour le premier cycle : 687 étudiant en DUT, 19 135 étudiants en L et 628 étudiants en LP.

³ 3 mentions de Licences professionnelles et 2 mentions de Master.

	l'université.
Licence professionnelle	<p>Abandon de 3 mentions (« Management et gestion des organisations », « Techniques du son et de l'image »⁴, et « Animation, gestion et organisation des activités physiques et sportives »⁵).</p> <p>Mutation d'une mention (« Facilitateur.rice pédagogique »).</p> <p>Création d'une mention (« Service à la personne »).</p>
Cursus Master en Ingénierie	<p>Projet de création de 3 CMI, pour prolonger, dans le domaine des sciences humaines et sociales, le savoir-faire acquis avec le CMI ATE :</p> <ul style="list-style-type: none"> -CMI « Data science for Social Sciences » (Licence « Economie et gestion » et Master « Innovation, entreprise et société », pour construire le CMI) -Urbanisme (à préciser) -Santé et Sciences humaines et sociales (à préciser)
Master	<p>Abandon de 2 mentions (« Droit comparé » et « Management de l'innovation »).</p> <p>Redéploiement de la mention unique « Psychologie » sous 5 mentions différentes⁶ : « Neuropsychologie », « Psychologie de l'éducation et de la formation », « Psychologie du développement et institutions », « Psychologie sociale, du travail et des organisations », « Psychologie clinique et psychopathologie » (demande d'intitulé hors nomenclature).</p> <p>Création de 7 mentions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - « Médiation et développement social » ; - « Santé et Sciences humaines et sociales » (demande d'intitulé hors nomenclature, dans le prolongement du projet de Licence) - « Droit du numérique » et « Systèmes juridiques et droits de l'homme » (demande d'intitulé hors nomenclature), afin de mieux y promouvoir des parcours actuellement hébergés en « Droit public » et « Droit comparé » ; - « Carrières judiciaires » (demande d'intitulé hors nomenclature) ; - « Droit européen » (demande d'intitulé hors nomenclature) ;

⁴ Les forces des équipes de formation de cette LP et de la L3 Information-Communication seront réunies pour « dé-suspendre » l'actuelle L3 Information-Communication.

⁵ Cette mention n'avait jamais été ouverte.

⁶ Les intitulés nationaux semblent en cours de modification.

	<p>- « Innovation, entreprise et société ».</p> <p>Changement d'intitulé de plusieurs mentions :</p> <p>- « Risque et environnement » (demande d'intitulé hors nomenclature : « Statistique et économie du risque »), conformément aux recommandations du HCÉRES ;</p> <p>- « Droit international et européen » plutôt que « Droit international » (demande d'intitulé hors nomenclature) ;</p> <p>- « Carrières publiques » plutôt que « Droit public ».</p>
--	--

C'est ainsi le champ « Psychologie, Langage, Corps, Activité Physique, Santé » qui connaît les évolutions les plus importantes : cela marque la volonté de l'établissement d'apporter une réponse d'envergure des SHS aux enjeux de santé. Le champ « Droit, Politique, Administration » connaît lui aussi des évolutions au niveau Master, en lien avec le déplacement de la barre de sélection à l'entrée du M1 pour les mentions de Droit.

Conformément à l'article 7 du CNF, nous sollicitons ainsi un certain nombre d'intitulés dérogatoires, en lien avec la spécificité des projets.

Un travail important sur les parcours

Si les mentions sont restées relativement stables, les intitulés de parcours ont fait l'objet d'un travail particulier, dans une double optique : augmenter notre capacité d'accueil en deuxième cycle, d'une part, et mieux faire ressortir dans les intitulés l'expertise développée, d'autre part.

Des doubles Licences repensées

Si les doubles Licences n'apparaissent pas en tant que telles dans le document DA03 – de fait, elles constituent un appariement de 2 mentions présentées dans ce dernier document –, leur accès a été profondément repensé.

Jusqu'à la rentrée 2018, le fonctionnement était le suivant. Plutôt que de proposer les doubles Licences sur la plateforme nationale, les étudiants admis dans une L1 étaient orientés progressivement, au S2, dans une double Licence, après entretien avec leur enseignant-référent et examen de leurs résultats du S1 (de façon à évaluer leur capacité à suivre deux diplômes).

L'inconvénient de ce système est qu'il ne permettait pas de capter, sur la plateforme nationale, les lycéens intéressés par une double admission en L1 dès le premier semestre. Aussi le nombre d'étudiants en double licence ne s'est-il guère développé.

Après une expérimentation à la rentrée 2018, nous avons fait le choix, à la rentrée 2019, de positionner nos doubles licences sur Parcoursup, de façon à ce qu'elles rencontrent le vivier de candidats intéressés par ces parcours sélectifs renforcés. La Loi n°2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants y invitait en clarifiant pour la première fois le statut des doubles diplômes (article I. 1° VI).

Une offre complémentaire de formations disciplinaires et pluridisciplinaires

Plutôt que de mettre en place, comme d'autres universités, des portails, l'Université propose, à l'intérieur de plusieurs champs de formations, une offre complémentaire de formations disciplinaires et pluridisciplinaires. L'offre pluridisciplinaire de premier cycle, qui sera étendue avec la création de la Licence « Santé et sciences humaine et sociales », se poursuit aussi, parfois, en second cycle (par exemple la filière « Humanités » ou le projet « Santé et sciences humaines et sociales »).

3. La structure de pilotage institutionnelle et opérationnelle de l'offre de formation.

L'offre de formation de l'Université Paris Nanterre est pilotée à l'échelle de l'établissement, et non des champs de formations.

Le soutien à la fonction formation est assuré, au sein de l'équipe présidentielle, par la vice-présidence CFVU – soit, actuellement, le VP statutaire et deux vice-présidences, l'une dédiée à la formation initiale et à l'innovation pédagogique, l'autre dédiée à l'insertion professionnelle et aux relations avec les acteurs économiques (incluant la dimension formation continue), ainsi que des chargés de mission en appui sur certaines dimensions.

Le travail entamé pour que les composantes et les équipes de formation puissent assurer leurs missions de façon facilitée sera poursuivi : il repose notamment sur le poste de DGA en charge de la qualité des formations et de la transformation numérique – qui travaille en étroite collaboration avec la vice-présidence CFVU – et du Service d'Accompagnement et de Suivi des Formations (SASF), qui devra être consolidé.

Cette structuration permet de coordonner le travail mené dans les composantes. Une réunion mensuelle (une matinée) est organisée par la DGA Formation à destination des UFR (responsables administratifs et de scolarité) et des services impliqués dans la mise en œuvre de l'offre de formation (SASF, SCUIO-IP, COMETE, SRI, SUFOM), en présence du VP CFVU, afin d'informer, d'écouter et de fixer les objectifs. Ces réunions s'articulent en grande partie autour des ordres du jour de la CFVU, instance structurante du volet formation qui permet d'écrire la feuille de route de ce secteur. Lors de ces rencontres, le VP CFVU, assure un retour aux équipes des axes stratégiques pris en CFVU et note les sujets qui feront l'objet d'un vote ou d'un point d'information à faire remonter auprès de cette instance. Sous l'égide de la DGA, l'organisation du

travail est détaillée pour chacun des chantiers à mener. Ces réunions permettent aussi aux services et aux UFR d'intervenir à tour de rôle afin de présenter un sujet qui leur est propre. Ce partage d'expérience est un moment clé qui permet une cohésion entre les nombreux acteurs de la formation.

L'accompagnement des composantes dans les grandes procédures annuelles a également été renforcé. Pour chacune de ces procédures (élaboration des arrêtés de jurys d'examen, procédure annuelle de modification de maquettes, campagnes de candidatures, réalisation des livrets pédagogiques...), le travail des composantes est préparé par les services.

4. Place de l'offre de formation de l'établissement dans l'offre globale du site et/ou du territoire.

L'offre de formation de l'Université Paris Nanterre s'inscrit dans un **contexte régional extrêmement concurrentiel**, qui connaît des évolutions majeures en lien avec la mise en place de la région académique.

Si notre université est rattachée à la plus importante académie de France – l'Académie de Versailles –, sa position géographique, en petite couronne, l'expose à la concurrence des établissements de Paris *intra muros* bien plus fortement que les quatre autres universités de l'académie (Cergy Pontoise, Évry-Val d'Essonne, Paris Sud et Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines).

Les établissements par rapport auxquels nous devons nous positionner sont bien identifiés :

- les autres universités franciliennes, en particulier de Paris *intra muros* (comme toutes les universités de la couronne, nous ne pouvons que constater la persistance d'un tropisme parisien très fort) ;
- les Classes Préparatoires aux Grandes Écoles (CPGE) ;
- les Écoles (de commerce, de management, d'ingénieurs...);
- les Instituts d'Études politiques (IEP).

L'enjeu est de construire une offre de formation exigeante et attractive, qui nous positionne bien par rapport aux nombreux établissements concurrents : l'offre de formation LMD4 a été construite dans une parfaite conscience de la nécessité d'être un « vœu 1 » pour les étudiants que nous accueillons. C'est donc dans une double optique de consolidation de la qualité des formations (notamment de l'exigence académique) et de différenciation que les équipes pédagogiques travaillent.

5. Relations entre l'offre de formation et la carte des écoles doctorales du site.

Les doctorats de l'Université Paris Nanterre sont rattachés à 6 Ecoles Doctorales (cf. document DA04) et constituent systématiquement la poursuite de mentions de Master qui leur sont adossés :

- 138 – LLS - Lettres, Langues, Spectacles
- 139 – CLM - Connaissance, Langage, Modélisation
- 141 – DSP - Droit et Science Politique
- 395 – ETC – Espaces, Temps, Cultures
- 396 – EDO – Économie, Organisation, Société
- 566 – SSMMH - Sciences du Sport, de la Motricité et du Mouvement Humain⁷.

L'assise des champs est assurée par un adossement fort à la recherche. A l'issue d'une consultation menée au début de l'année 2018, les Ecoles Doctorales ont exprimé leurs avis de rattachement aux champs de formation, mettant en évidence la stratégie interdisciplinaire menée par l'établissement :

	Champs	ED
1	Arts, Humanités	138, 139, 395
2	Droit, Politique, Administration	141
3	Economie, Management, Organisations	396
4	Formation, Education, Apprentissages	138, 139, 395, 396
5	Ingénierie, Technologies, Modélisation, Données	396
6	Psychologie, Langage, Corps, Activité Physique, Santé	139, 566
7	Sociétés, Temps, Espaces	138, 395, 396

D'autre part, sous l'égide du Collège des Ecoles Doctorales, un cadrage de la formation doctorale est en cours de finalisation. Celui-ci vise à donner au doctorat délivré à l'Université Paris Nanterre un format commun à toutes les écoles doctorales articulant au travail de thèse trois pans spécifiques de formation : formations transversales à but professionnalisant ;

⁷ Établissement principal : Paris Saclay.

formations méthodologiques et pluridisciplinaires délivrées par les écoles doctorales ; séminaires de formation à et par la recherche pilotés par les unités de recherche. Le cadrage du deuxième cycle, quant à lui, prévoit un renforcement des dispositifs de formation entre les Masters et les ED. La transition sera favorisée, du master au doctorat, par la mise en place de séminaires communs réunissant mastérants et doctorants autour de problématiques disciplinaires partagées.

6. Relations avec les écoles (ingénieurs ou autres) et autres institutions du site.

La ComUE Université Paris Lumières est singulière dans sa composition : elle constitue un pôle majeur et original dans le domaine des Humanités et Sciences humaines et sociales et, par ses dimensions muséales, patrimoniales et archivistiques, un pôle unique en France, en Europe, sinon dans le monde. Cette singularité donne lieu à des collaborations plus variées que celles des ComUE composées majoritairement d'établissements d'enseignement supérieur.

Avec les établissements d'enseignement supérieur

Elle a en effet, depuis sa création en 2014, trois membres (Université Paris Nanterre, Université Paris 8 Vincennes–Saint-Denis et CNRS) et deux établissements d'enseignement supérieur associés par décret (l'Institut National Supérieur de formation et de recherche pour l'éducation des jeunes handicapés et les enseignements adaptés – INS HEA – et L'Ecole Nationale Supérieure Louis-Lumière), ce qui en fait un site relativement restreint en nombre d'établissements d'enseignement supérieur.

Les relations les plus développées sont évidemment celles avec **Paris 8**, avec qui nous travaillons, depuis l'origine, dans **une optique de différenciation et de complémentarité** : l'objectif est de consolider la place de l'UPL dans les 7 champs définis, que ce soit en renforçant les formations existantes ou en favorisant l'émergence de nouvelles formations là où des manques ont été identifiés. Les collaborations sont plus étroites dans le cadre des projets PIA3, avec le NCU So Skilled pour le premier cycle, avec l'EUR Artec pour les second et troisième cycles. La Charte des conseils de perfectionnement, quant à elle, élaborée conjointement par les deux universités dans le cadre de la COMUE, invite, pour les mentions présentes dans les deux établissements, à intégrer un membre de l'autre université.

Les relations avec l'**INS-HEA** sont appelées à se renforcer dans le prochain contrat, à la faveur de l'installation de l'Institut sur le campus de Nanterre. Les collaborations, autour du handicap et de l'accessibilité, permettront de renforcer les champs de formations 4 et 6. L'INS-HEA est associé également au NCU So Skilled.

Avec les institutions

La ComUE rassemble également, par des conventions de partenariat, les Archives nationales, le Musée du Louvre, la Bibliothèque nationale de France, Centre national d'art et de culture Georges-Pompidou, le Musée national de l'histoire de l'immigration-Aquarium tropical, le Musée du quai Branly-Jacques Chirac, l'Institut national de l'audiovisuel (INA), le Centre d'Etudes, de Documentation et d'Information d'Action Sociale (CÉDIAS-Musée social), la Maison des Cultures du Monde, le Pôle Sup'93, l'Académie Fratellini et l'école supérieure du travail

social ETSUP. Ce large ensemble de partenaires travaille de fait déjà avec les formations des deux universités, à des degrés divers, et constitue une pierre de touche originale qui peut alimenter la trajectoire des différents champs de formation. Dans le même ordre d'idée, le Collège International de Philosophie (CIPh), association devenue composante de la ComUE en 2015, et la Contemporaine (ex- Bibliothèque de documentation internationale contemporaine), rattachée à l'Université Paris Nanterre, participent d'une dimension partenariale en cours et en développement dans les différents champs de formation.

Un des enjeux est de valoriser ces partenariats dans la stratégie et la mise en œuvre des formations, en tirant parti des expertises développées par les associés de la ComUE.

Avec les Ecoles

La ComUE présente la particularité de ne pas associer d'écoles de commerce ni d'écoles d'ingénieurs.

Pour autant, l'Université Paris Nanterre propose un très grand nombre de formations en management : par-delà les rattachements primaires au champ « Economie, management, organisations », de nombreuses formations sont rattachées à titre secondaire, si bien qu'aux formations en management proposées par l'UFR SEGMI s'adjoignent les formations en management développées par toutes les composantes (Humanités et management à PHILLIA ; Management du sport à STAPS ; Management interculturel à LCE ; Management du risque à DSP ; Management des organisations à SSA ; etc.). Un des enjeux, pour l'université, est d'assurer la meilleure valorisation à ces formations qui, regroupées, constituent une quasi école de management, dont la particularité est de couvrir une gamme inégalée de formations.

En ce qui concerne les formations d'ingénieurs, l'université jouit d'une expertise reconnue grâce à son IUT et à l'UFR SITEC, qui a développé la formation Fipméca, accréditée par la CTI. Un des enjeux du champ « Ingénierie, technologie, modélisation, données » est de fédérer également, via des rattachements secondaires, des formations centrées sur l'ingénierie, dans les différentes composantes (ingénierie d'affaires, ingénierie pédagogique, ingénierie de projets urbains, ingénierie linguistique, etc.). Sur la base de l'expérimentation du CMI ATE, l'université proposera au réseau Figure, en septembre, l'accréditation de 3 CMI supplémentaires. Comme pour les formations en management (cf. *supra*), l'intérêt de l'université est de développer, en interne, de nouveaux modèles – comme les Masters of Engineering des universités étrangères.

Cette stratégie n'interdit pas le développement de nos partenariats avec des écoles, bien au contraire. Dans le cadre de PEPITE PON, nous sommes déjà associés à plusieurs écoles, à la fois de management et d'ingénieurs : l'EDC Paris Business School, l'EMLV École de Management Léonard de Vinci, l'EPF École d'ingénieur-e-s, l'ESILV École supérieure d'ingénieurs Léonard de Vinci, l'IESEG School of Management, l'IIM Institut de l'Internet et du Multimédia et l'ISG École de commerce. Dans la stratégie et la structuration de l'offre de formation, il pourra être intéressant de consolider et accroître le rapprochement avec ces partenaires (EMLV, EDC, ESSILV...) pour accentuer les collaborations en termes de formation et de recherche. On peut d'ailleurs imaginer d'autres partenaires, notamment dans le cadre de nos formations d'ingénieurs ou de management. Le champ « Economie, Management, Organisations » se prête par ailleurs

parfaitement à ce type de collaborations. Des travaux de recherche existent aujourd'hui entre nos formations de gestion et certaines écoles, en particulier l'EMLV et l'IESEG, ce qui vient compenser l'absence d'une école de management intégrée au sein d'UPL. Les écoles de management et les enseignants-chercheurs sont demandeurs de ces coopérations.

7. Relations privilégiées avec le monde socio-économique ou culturel.

L'offre de formation LMD4, en généralisant les projets et les stages, d'une part, et en renforçant la professionnalisation, d'autre part, va exiger des relations encore plus étroites avec notre environnement socio-économique ou culturel. Les relations devront être formalisées, comme y invite le rapport du HCERES, avec :

- le tissu socio-économique local, en particulier les entreprises de La Défense ;
- les collectivités territoriales ;
- les acteurs associatifs ;
- les institutions culturelles, en particulier du territoire.

Dans le cadre de la nouvelle offre de formation, notre établissement entend intensifier le développement de relations pérennes avec le tissu économique et social et les institutions du territoire. Ces liens sont essentiels au regard de nos ambitions pour favoriser des synergies fertiles entre le monde universitaire et le monde de l'entreprise. Ils facilitent pour nos étudiants l'obtention de stage, permettent de multiplier les expériences en milieu professionnel, accélèrent leur insertion professionnelle, permettent de faire connaître et valoriser la diversité et la qualité de nos formations. Ils sont aussi, et en retour, un moyen efficace de cerner au plus près les attentes des entreprises, des institutions et des collectivités vis-à-vis de nos formations. Ils s'imposent comme moyen d'une amélioration continue de notre offre de formation. Notre ambition est donc de créer les conditions optimales afin que les préoccupations de notre université en matière d'évolution des formations et celles des entreprises - confrontées à de nouveaux défis face aux évolutions majeures du monde du travail - puissent se rencontrer.

Notre positionnement géographique singulier est particulièrement propice à la structuration de relations avec les grandes entreprises de la Défense. Ainsi, la dynamique créée ces deux dernières années nous incite à poursuivre nos relations avec l'Association des Utilisateurs de La Défense (AUDE) qui fédère plus d'une soixantaine de grandes entreprises du quartier d'affaires. Une chaire réunissant enseignants-chercheurs de notre université, doctorant, chercheurs R&D d'entreprises sur « le devenir de la Défense » devrait sceller nos relations dans un avenir proche. Nous avons obtenu deux mécénats de compétences, le premier avec BNP PARIBAS Cardif et le second avec le groupe EDF. D'autres sont en cours de discussion en particulier avec le Crédit Coopératif.

Outre les relations tissées avec de grands groupes nationaux ou internationaux, des collaborations riches et variées avec les PME du territoire sont à l'œuvre. Ainsi, un récent

partenariat autour de projets fédérateurs dont nos étudiants seront bénéficiaires a été formalisé avec la Chambre de Commerce et de l'Industrie des Hauts-de-Seine. Des déclinaisons de ce dispositif sont à l'étude pour les années à venir afin de stimuler l'entrepreneuriat et l'innovation chez nos étudiants et créer des événements permettant des mises en relations efficaces entre le monde académique et économique. Il s'agira également de soutenir les étudiants entrepreneurs porteurs de projets innovants, en particulier dans le domaine de l'Economie Sociale et Solidaire, d'élaborer un programme d'accélération des jeunes entreprises créées par des étudiants désireux de développer leur projet entrepreneurial, en bénéficiant de l'expérience d'entrepreneurs expérimentés.

Un autre projet structurant consistera en la création d'une application de mise en relation des étudiants et des partenaires du territoire, que ce soit pour la recherche de stages, la mise en place de projets tuteurés, des commandes, etc. Une préfiguration du fonctionnement a été d'ores et déjà esquissée avec la ville de Suresnes.

Dans la même dynamique, une plateforme de solidarité entre les étudiants de notre université et la population du territoire de Nanterre - au travers d'un projet intitulé AILE-U (Assurance en cas d'Imprévu pour Les Etudiants de l'Université) - est à l'étude. Né des échanges soutenus avec BNP Paribas Cardif, la Mairie de Nanterre et notre Université, il consiste à fédérer une association « d'aidants » (salariés d'entreprises, personnels de Mairie, commerçants, ...) mobilisant expériences et compétences pour aider nos étudiants à faire face aux exigences du quotidien (accompagnement/coaching, relecture de CV, accompagnement dans la recherche de stages...). Le dispositif va être expérimenté, avant sa généralisation, dès la rentrée prochaine.

Nous avons également pour objectif de poursuivre et multiplier les rapprochements avec les responsables des missions handicap de différentes entreprises du territoire et notre Pôle handicaps et accessibilité, afin d'associer nos forces autour des questions relatives à la diversité, la solidarité, à l'insertion professionnelle et à la situation spécifique des handisports de notre université. En ce sens nous avons été à l'origine d'un rapprochement entre l'Institut Nationale de Recherche et de Sécurité (INRS) - désireux de s'engager activement dans ces réflexions - et de grandes entreprises du territoire. Le calendrier prévu de poursuite des échanges est particulièrement encourageant.

En outre les Jeux Olympiques qui se tiendront à Paris en 2024 constituent une réelle opportunité pour diversifier et intensifier nos relations avec les acteurs du territoire. Un dossier de candidature en tant que site d'entraînement va être déposé. Des contacts ont été pris avec le Comité d'Organisation des Jeux Olympiques (COJO), des experts intervenants dans le milieu du sport et de nombreuses entreprises ayant pour tradition d'être mécènes dans ce domaine. En nourrissant des ambitions partagées, en se fixant des objectifs communs dont les retombées seront favorables à chacun des acteurs engagés, cet événement majeur est de nature à accélérer nos échanges avec le monde socio-économique. Faire connaître et reconnaître la diversité et l'excellence de nos formations, la qualité de nos infrastructures (sportives, culturelles), offrir à nos étudiants d'innombrables opportunités de stages, d'emplois (par exemple par l'accueil annuel de délégations) participeront à l'attractivité de notre établissement.

Nous avons aussi pour objectif de rendre pérennes et multiplier des initiatives avec des entreprises du territoire et qui ont rencontré un vif succès : c'est le cas en particulier de la création d'un cycle de conférences scientifiquement coordonné par notre Université et sa Fondation et associant de nombreux acteurs du territoire (la Chambre de Commerce et d'Industrie des Hauts-de-Seine, Paris Ouest La Défense (POLD), les clubs d'entreprises des Guillaeries et Air e-Go, la BNP PARIBAS Cardif). Ce cycle a réuni tous les deux mois des entreprises à envergure nationale et internationale, des acteurs académiques (enseignants-chercheurs, chercheurs, étudiants) et des acteurs publics (préfecture, communauté de communes, mairies). Nous avons pour projet de poursuivre ce type d'initiative qui se tient au coeur même des entreprises, exigent de cerner leurs préoccupations et de co-construire un programme attractif. Amundi et la CCI des Hauts-de-Seine se sont montrées intéressées par l'originalité de cette initiative qui nourrit le dialogue sciences-société, et envisagent de s'y associer.

L'ensemble des actions que nous avons à cœur de poursuivre en créant des partenariats stratégiques bénéfiques à la préparation de nos étudiants à la vie active, à leur insertion en contexte professionnel doivent constituer un facteur d'attractivité essentiel de notre établissement. En ce sens, la structuration du réseau *alumni* qui est en cours devrait également permettre d'accroître et d'enrichir considérablement les relations avec le monde socio-économique ou culturel.

8. Relations privilégiées avec les structures de recherche.

Le CNRS étant membre fondateur de l'Université Paris Lumières, des relations privilégiées sont nouées. Elles ont été développées dans le volet Recherche de l'évaluation et passent par le montage de projets communs, notamment pour l'EUR ArTec et dans les 4 projets d'EUR en cours d'évaluation. Dans certaines disciplines, comme l'archéologie ou la science des techniques, les chercheurs CNRS interviennent pour la formation dès la Licence, en Master ainsi qu'au niveau du doctorat. Les liens tissés incluent donc l'encadrement de la formation à la recherche en deuxième et troisième cycles, mais aussi la mise à disposition des méthodes et résultats de la recherche dès le premier cycle. Cette dynamique bien installée à l'université Paris Nanterre est actuellement encouragée par nos partenaires au CNRS et a vocation à prendre de l'ampleur, en particulier par l'implication des chercheurs CNRS de nos UMR dans les modules d'initiation à la recherche prévus en licence.

9. Relations privilégiées avec l'international.

L'université Paris Nanterre propose une grande variété de formations internationales. Une première catégorie de formations internationales rassemble tous les cursus aboutissant à des doubles diplômes avec un partenaire international : l'université offre actuellement 7 doubles cursus de Licence, 7 doubles cursus de Master, ainsi qu'un cursus de Master Erasmus Mundus. Une deuxième catégorie est constituée par des formations principalement

délocalisées et aboutissant à un double diplôme (un cursus de Licence avec un partenaire chinois, un D.U. avec un partenaire vietnamien). Une troisième catégorie regroupe les formations intégrant une mobilité obligatoire avec un ou des partenaires ciblés (1 diplôme de L, 3 diplômes de master). Le dernier type est représenté par les formations en langue étrangère (anglais, allemand, espagnol, italien, portugais, arabe, chinois, grec, russe) avec mobilité encouragée mais non obligatoire (17 diplômes de Licence, 8 diplômes de Master). Dans le cadre de la nouvelle offre de formation, l'établissement soutient le développement de nouvelles formations internationales et notamment de doubles diplômes.

Au-delà de ces formations internationales, l'université encourage la mobilité des étudiants inscrits dans tous les diplômes : les 400 partenariats existants lui permettent d'envoyer chaque année environ 600 étudiants chez des partenaires de 70 pays, et d'en accueillir approximativement le même nombre. Parmi cette masse de partenariats, elle travaille actuellement à se concentrer sur un petit nombre de partenariats considérés comme stratégiques. Sur le continent européen, elle a ainsi participé au début de l'année 2019 à la création d'une alliance d'universités européennes appelée *European Digital UniverCity* (EDUC) avec 5 autres partenaires (Potsdam, Masaryk, Cagliari, Pécs, Rennes 1) : l'un de ses principaux objectifs est de créer les conditions qui permettront à 50% de ses étudiants d'effectuer une mobilité au cours de leur cursus à Nanterre. A plus long terme, l'alliance pourra mettre en place des diplômes conjoints.

Parce que, pour différentes raisons, tous les étudiants ne sont pas en mesure d'effectuer une mobilité d'étude classique (1 ou 2 semestres chez un partenaire), l'université souhaite leur proposer des formats d'internationalisation alternatifs : des mobilités de stage, des mobilités courtes (de 1 à 4 semaines), des échanges internationaux fondés sur les outils numériques (classes partagées synchrones ou asynchrones, projets étudiants avec des partenaires, etc.), comme cela est actuellement expérimenté par quelques formations avec des partenaires d'Amérique du Nord. Ces nouveaux formats sont au cœur du projet de l'alliance EDUC, et ils ont vocation à être élargis à l'ensemble de l'établissement et avec d'autres partenaires ciblés. Afin de faciliter les échanges de diverse nature avec nos partenaires internationaux mais aussi bien sûr de renforcer les compétences linguistiques de nos étudiants, les cours disciplinaires en langue étrangère (anglais et autres langues) sont appelés à être renforcés, et les formations dispensées entièrement dans une langue étrangère à se multiplier.

Enfin, l'université Paris Nanterre accueille dans ses diplômes près de 5400 étudiants étrangers en mobilité individuelle, dont une grande partie en provenance des pays d'Afrique. Afin de faciliter le recrutement et la préparation de ces étudiants en amont de leur arrivée sur son campus, elle prévoit de mettre en place des partenariats avec quelques universités des pays francophones (Afrique de l'Ouest et Maghreb). Elle développe actuellement aussi des partenariats avec certains pays anglophones africains dans des domaines de formation précis (Nigéria et Ethiopie).

II. ORGANISATION ET PILOTAGE DE L'OFFRE DE FORMATION

L'organisation et le pilotage de l'offre de formation 2020-2024 reposent sur un équilibre singulier entre l'établissement et les composantes.

1. Une offre de formation harmonisée par des cadrages

Le LMD3 avait été l'occasion d'expérimenter un cadrage commun à toutes les Licences de l'Université. Le LMD4 sera, lui, intégralement structuré sur la base des cadrages de formations.

La CFVU du 18.02.2019 et le CA du 21.02.2019 ont adopté **quatre cadrages**⁸ (Licence, Doubles Licences, Licence professionnelle, Master) qui définissent les principes de structuration et le cahier des charges de chacun des diplômes, de façon à garantir à tout étudiant, quelle que soit la mention dans laquelle il s'inscrit, une formation qui obéit à un même cahier des charges. Les maquettes-types, outre qu'elles favorisent une meilleure lisibilité des formations – notamment en termes de compétences –, permettent d'intégrer, dans toutes les formations, des dispositifs d'établissement, qui sont un véritable levier pour initier des évolutions. Une des particularités de l'Université Paris Nanterre est sans doute d'assurer la coordination d'une offre transversale importante, commune à toutes les formations⁹.

Les différents cadrages permettent à toutes les formations de se déployer dans une structure préconstruite qui intègre toutes les obligations des textes réglementaires et les dispositifs d'établissement.

⁸ Le cadrage LMD4 des premier et deuxième cycles (67 pages) a été adopté à la CFVU du 18.02.2019 et au CA du 21.02.2019. Il comprend une partie commune et 5 annexes.

La partie commune (17 pages) définit les principes d'élaboration et de mise en œuvre de l'offre de formation du contrat quinquennal 2020-2024 sur la base de l'analyse de la mise en œuvre de l'offre de formation 2014-2019. Il aborde les principaux enjeux de la politique de formation de l'établissement, quel que soit le diplôme considéré.

Ce cadrage général est complété par 5 annexes, portant respectivement sur : les principes de structuration de la Licence (Annexe 1, 22 pages), les principes de structuration des doubles Licences (Annexe 2, 5 pages), les principes de structuration de la Licence professionnelle (Annexe 3, 8 pages), les principes de structuration du Master (Annexe 4, 13 pages), et une note sur la soutenabilité budgétaire (Annexe 5, 2 pages).

⁹ Cette offre est présentée sur un site dédié : <http://modules-transversaux.parisnanterre.fr> (les contenus sont pour l'instant ceux du contrat en cours)

Le Cadrage des Licences

Toutes les Licences LMD4 seront structurées de la façon suivante, à chaque semestre :

Nature de l'UE	Nombre d'UE	ECTS L1	ECTS L2/L3
Enseignements Fondamentaux (« Socle de connaissances et de compétences de la mention »)	1 ou plusieurs UE	21 ECTS	24 ECTS
Enseignements complémentaires (« Connaissances et compétences additionnelles »)	1 ou plusieurs UE		
Compétences linguistiques¹⁰	1 UE	3 ECTS	3 ECTS
Projet(s) et expérience(s) de l'étudiant.e (Construction du projet personnel et professionnel et acquisition d'expérience)	1 UE	6 ECTS	3 ECTS
Compétences transversales et outils	1 UE		

Au-delà de ces grands équilibres, le cadrage L détaille les principes de décomposition en EC des UE dédiées aux enseignements fondamentaux et complémentaires, afin de faciliter les mutualisations.

L'établissement intervient plus directement dans les 3 dernières UE.

Compétences linguistiques

L'apprentissage de la langue vivante, facteur de mobilité et d'insertion professionnelle, est assuré à chacun des 6 semestres de la Licence. Sous l'UE Compétences linguistiques, l'étudiant se verra proposer :

-des EC de **langue étrangère** indexés sur le Cadre Européen Commun de Référence pour les langues (CECRL) et coordonnés par le Centre de Ressources en Langues (CRL), sur la base d'un Test de Positionnement en Langue (TPL)¹¹ ; le CRL travaille sur une refonte pédagogique ambitieuse des EC LANSAD ;

-des EC de **français langue étrangère** (FLE) coordonnés par le centre de Français pour Etudiants Etrangers (FETE)¹². Cette possibilité n'est pas offerte actuellement aux étudiants étrangers.

Projet(s) et expérience(s) de l'étudiant.e

¹⁰ Cette UE ne concerne pas les formations qui reposent sur une langue vivante pour spécialistes.

¹¹ Pour le LMD4, l'UFR DSP, qui abrite la plus grosse cohorte de Licence, doit être raccordée au CRL.

¹² Le niveau d'accès à la Licence demeure le niveau B2. Des étudiants qui présenteraient néanmoins des difficultés ou qui souhaiteraient progresser dans leur maîtrise de la langue française pourraient, après accord de la direction d'études, remplacer la LV étrangère par des cours de FLE.

Cette UE, obligatoire sur les 6 semestres de la Licence, est dédiée à la construction du projet personnel et professionnel des étudiants et à l'acquisition d'expérience(s). A certains semestres, les modules établissement sont obligatoires :

S1	Pas d'EC crédités en ECTS	Au S1, la maquette permettra d'inclure des EC à 0 ECTS (avec une note ou un résultat validé/non validé). Ces EC à 0 ECTS permettront de donner un caractère officiel à la signature du contrat de réussite et aux dispositifs OUI SI.
S2	Connaissance de soi et des métiers (TD, 3 ECTS) (18h) EC obligatoire	Cet EC remplace l'EC établissement « Connaissance des métiers de l'entreprise (CME) » proposé dans les maquettes LMD3. Il est mixte (12h EAD assurées par l'établissement + 6h en présentiel). La partie EAD, centrée sur la connaissance de soi, doit permettre aux étudiants de s'inscrire dans une démarche d'acquisition progressive de connaissances et de compétences, en lien avec un Portefeuille d'Expériences et de Compétences (PEC). La partie présentielle est assurée par les équipes de formation en lien avec les métiers propres à la formation.
S3	1,5 ECTS	<p>Tout étudiant.e devra pouvoir mener, sur les 4 semestres de la L2 et de la L3, les activités suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> -le module « S'outiller pour s'insérer » (1,5 ECTS, 8h EAD assurées par l'établissement + 4h TD en présentiel, assurées par les équipes de formation ; accompagnement par le BAIP, EC obligatoire). Ce module, accessible au S5 (exceptionnellement au S4 pour les formations qui proposeraient un stage long en L3), doit permettre à l'étudiant, au plus tard au S5, de s'inscrire dans une démarche réflexive sur les connaissances et compétences déjà acquises ou restant à acquérir (en lien avec le PEC), de préparer CV, entretiens, candidatures (notamment en Master), de s'inscrire dans les réseaux sociaux professionnels... -au moins un Stage (1,5 ECTS, EC obligatoire) au S3, S4, S5 ou S6. -au moins un Projet (1,5 ECTS, 12h, EC obligatoire) au S3, S4, S5 ou S6. Il peut s'agir d'un projet mené dans le cadre de la formation, d'un projet personnel mené par l'étudiant.e, d'un projet collaboratif mené par plusieurs étudiants, d'un projet de fin d'études, d'un projet associatif, culture, sportif, d'entrepreneuriat, de recherche... Une liste à choix permettra de décliner les activités éligibles (l'établissement proposera une liste d'activités, notamment en lien avec l'entrepreneuriat et la gestion de projets). <p>Par ailleurs, les étudiants doivent pouvoir valoriser</p>
S4	1,5 ECTS	
S5	1,5 ECTS	
S6	1,5 ECTS	

		<p>leurs activités engagées (1,5 ECTS, liste à choix) au S3, S4, S5 ou S6. Les actuels bonus au diplôme relevant de l'engagement étudiant (activités solidaires, activités électives dans les conseils de l'université...)¹³ seront ainsi intégrés dans les 30 ECTS semestriels, comme le prévoit la loi¹⁴. De nouvelles activités seront éligibles (culturelles, associatives, sportives, de parrainage, en lien avec les étudiants ambassadeurs...).</p> <p>Afin de permettre aux étudiants de personnaliser leur cursus, il est recommandé de laisser le choix entre ces 3 types d'activités (stage, projet, activité solidaire ou engagée) à chacun des 3 semestres de L2 et L3 où le module Préparer son insertion professionnelle n'est pas proposé. Ces listes à choix seront augmentées par des modules développés en lien avec le NCU So skilled.</p>
--	--	--

Compétences transversales et outils

Cette UE, obligatoire sur les 6 semestres de la Licence, est dédiée à l'acquisition de compétences transversales et d'outils. A certains semestres, les modules établissement sont obligatoires :

S1	<p>Grands repères 1 (GR1) (CM médiatisé, 3 ECTS, 24h) EC obligatoire</p>	<p>L'actuel module GR1 (CM médiatisé, 4,5 ECTS, 36h) sera redimensionné (3 ECTS, 24h) et repensé de façon à mieux correspondre à l'ensemble des publics et à jalonner l'apprentissage des étudiants en environnement numérique, en lien avec le module de méthodologie (cf. <i>infra</i>) et dans des partenariats renforcés en interne (avec la BU) et en externe (avec les associés de la ComUE, en particulier les institutions muséales et patrimoniales, afin de proposer des activités hors les murs).</p>
	<p>Maîtrise de la langue française (1,5 ECTS, 18h TD) EC obligatoire</p>	<p>En lien avec le NCU ECRI+, plusieurs modules seront proposés, en fonction du résultat des étudiants au Test de Positionnement en Français Ecrit (TPFE) organisé par l'établissement pour tous les L1 :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Consolidation des compétences (18h TD, en présentiel), pour les étudiants présentant des lacunes -Atelier de langue française (niveau 1), pour les étudiants ayant un niveau intermédiaire (18h TD EAD)

¹³ <https://modules-transversaux.parisnanterre.fr/les-bonus-au-diplome/bonus-au-diplome-engagement-solidaire-548308.kjsp?RH=1399022326792> .

¹⁴ Loi n°2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté, et Décret n° 2017-962 du 10 mai 2017 relatif à la reconnaissance de l'engagement des étudiants dans la vie associative, sociale ou professionnelle.

		- Atelier de langue française (niveau 2) , pour les étudiants ayant un très bon niveau (18h TD EAD)
	Méthodologie du travail universitaire (1,5 ECTS, 6h présentielles + 6h médiatisées assurées par l'établissement) EC obligatoire	Cet enseignement doit permettre aux étudiants de mieux comprendre les attendus du métier de l'étudiant.e. Une partie sera construite sous forme de capsules médiatisées par des équipes pluridisciplinaires (organisation du travail, gestion du temps, prise de notes, etc.), l'autre sera assurée par les équipes de formation (6h, par ex. 4 séances de 1h30, une semaine sur deux). Ce module, articulé à GR1, aidera également les étudiants dans leur apprentissage en environnement numérique. La BU sera associée à ce module. Le travail mené dans ce module doit également être pensé dans sa complémentarité avec la méthodologie disciplinaire répartie dans les différents enseignements fondamentaux et complémentaires du S1.
S2	Grands repères 2 (GR2) (CM, 3 ECTS) EC obligatoire	L'actuel module GR2 (CM médiatisé, 4,5 ECTS, 36h) sera redimensionné (3 ECTS, 24h) et repensé de façon à mieux convenir à l'ensemble des publics et à jaloner l'apprentissage des étudiants en environnement numérique, en lien avec le module de méthodologie (cf. <i>infra</i>) et dans des partenariats renforcés en interne et en externe (avec les associés de la ComUE, afin de proposer des activités hors les murs).
S3	1,5 ECTS	Tout étudiant.e devra pouvoir suivre, au cours des 4 semestres de la L2 et de la L3, les modules suivantes : -le module Compétences numériques : Machines et Logiciels (18h TD, 12h en présentiel + 6h EAD), indispensable à la certification PIX. EC obligatoire - le module Compétences numériques : Web et Travail Collaboratif (18h TD EAD), indispensable à la certification PIX. EC obligatoire Pour les 2 autres semestres , les équipes de formation pourront proposer des modules liés à l'outillage spécifique de la formation ou permettant l'acquisition de compétences transversales ou laisser ouverts les choix pour les étudiants (liste à choix, incluant des activités d'établissement). Cette liste à choix (ateliers d'éloquence, activités sportives ¹⁵ ...), pourra reprendre en partie des EC de l'UE Projet(s) et expériences de l'étudiant.e qui développent des compétences
S4	1,5 ECTS	
S5	1,5 ECTS	
S6	1,5 ECTS	

¹⁵ Il est souhaitable que l'étudiant puisse inclure dans les 60 ECTS annuels une **activité sportive** proposée par le SUAPS au moins une fois dans ses 3 années de Licence.

		transversales. Ces listes à choix seront augmentées par des modules développés en lien avec le NCU So skilled.
--	--	--

Ce cadrage permet de garantir à tous les étudiants, quelle que soit la mention dans laquelle ils s'inscrivent, un socle commun de compétences propres à la Licence.

UE Complémentaires spécifiques

Certains dispositifs d'établissement sont appelés à se déployer sous l'UE Enseignements complémentaires de L3, voire de L2 (9 ECTS), en particulier les préparations aux Masters MEEF (1^{er} et 2nd degrés). Les deux parcours MEEF 1^{er} degré et MEEF 2nd degré sont coordonnés par le SUFOM et mis en œuvre conjointement par le SUFOM et les formations qui proposent un master MEEF 2nd degré.

L'établissement pourra également être amené à proposer, sous l'UE Complémentaire, des parcours professionnalisants en L3 – l'arrêté Licence de 2018 y invite –, accessibles à toutes les formations, autour de grands enjeux (entrepreneuriat, numérique, etc.).

Le Cadrage des doubles Licences

Le cadrage des Licences et des doubles Licences facilite l'activation des doubles Licences, en début ou en cours de contrat, selon un principe simple : les EC fondamentaux de la première formation sont proposés dans les EC complémentaires de la seconde, et vice-versa, de façon à ce que l'étudiant valide un nombre suffisant d'EC des UE fondamentales de chacune des formations pour permettre la délivrance d'un diplôme dans les 2 mentions, sans avoir pour autant à suivre l'intégralité des deux formations.

Le Cadrage des Licences professionnelles

Toutes les Licences professionnelles LMD4 seront structurées de la façon suivante :

Nature de l'UE	Nombre d'UE
Acquérir la maîtrise d'un domaine	1 ou plusieurs UE
Acquérir des compétences transversales	1 UE
Mener un projet tuteuré	1 UE
Se former en milieu professionnel	1 UE

La maquette-type a été moins détaillée, du fait d'un nombre très restreint de mutualisations entre les différentes LP.

Le Cadrage des Masters

Dès lors qu'il n'existait jusqu'à présent aucun principe de structuration commun aux Masters, c'est ce cadrage qui a suscité le plus de discussions. L'enjeu était double : assurer une meilleure lisibilité de ce qu'est un Master à l'université, d'une part, et faciliter les mutualisations et les dispositifs d'établissement.

Au 1^{er} semestre du M1 et du M2, les UE 1, 3 et 4 sont obligatoires ; l'UE 2 est fortement recommandée :

Semestre impair (S7 et S9)	UE	30 ECTS
Maîtriser un domaine et ses méthodes	1 ou plusieurs UE	21 ECTS
Elargir ses connaissances / personnaliser son parcours	1 UE	4,5 ECTS
Développer ses compétences linguistiques	1 UE	3 ECTS
S'investir pour son université et dans son projet personnel	1 UE	1,5 ECTS

Au 2nd semestre du M1 et du M2, chaque formation détermine quelles UE doivent être présentes, en cohérence avec le poids du mémoire. Au S10, une partie prépondérante des 30 ECTS doit être affectée à l'UE 2 (qui peut être la seule UE) :

Semestre pair (S8 et S10)	UE	30 ECTS
Maîtriser un domaine et ses méthodes	1 ou plusieurs UE	
Conduire un travail personnel mobilisant la recherche/Se former en milieu professionnel	1 UE	
Elargir ses connaissances / personnaliser son parcours	1 UE	
Développer ses compétences linguistiques	1 UE	
S'investir pour son université et dans son projet personnel	1 UE	

Maîtriser un domaine et ses méthodes

Cette UE comprend les enseignements de méthodologie et de spécialité, notamment des cours et des séminaires. Chaque formation, quelle que soit sa finalité, a été incitée à offrir au moins un séminaire, et, *in fine*, un nombre de séminaires cohérent avec la visée d'un master indifférencié (recherche/professionnel). Chaque séminaire représente 4,5 ECTS (24h).

La création de la « Banque de séminaires »

Notre université se caractérise par une riche offre de séminaires (ou formats équivalents), en lien avec les spécialités scientifiques des enseignants-chercheurs. Si la recherche est consubstantielle à l'ensemble de la formation, les thématiques des séminaires (ou formats équivalents) permettent aux étudiants de mener un travail personnel de recherche, distinct du mémoire.

Le LMD4 doit être l'occasion de mieux valoriser cette offre de séminaires en faisant émerger une « **banque de séminaires** ». Par ce biais, les séminaires (en présentiel ou au format numérique, en particulier podcast) pourront être accessibles à d'autres étudiants que ceux du master où ils sont dispensés. La liste annuelle des séminaires de Master dispensés à Nanterre sera ainsi accessible sur le site internet, et non plus décrite uniquement dans les livrets pédagogiques : cela permettra de mieux faire connaître notre offre, au sein de l'université et en dehors de l'université.

De façon à ce que les séminaires d'un master puissent être accessibles à un public extérieur à ce master (à Nanterre ou dans d'autres établissements), ils devront respecter un cahier des charges : représenter chacun 4,5 ECTS (24h), de façon à pouvoir être proposés dans des listes à choix comportant un même nombre d'ECTS, et prévoir une évaluation d'envergure (travail personnel de l'étudiant). Ce cahier des charges permettra également de proposer nos séminaires à des partenaires extérieurs, via des conventions. Les inscrits extérieurs au Master seront alors comptabilisés pédagogiquement. L'accès à un séminaire de la banque de séminaires se fera dans le respect des prérequis indiqués par les enseignants-chercheurs, et l'accès sera soumis à l'accord préalable du responsable du séminaire.

Elargir ses connaissances / personnaliser son parcours

Dans cette UE, les formations ont été incitées à proposer un séminaire d'ouverture (Banque de séminaires), un projet tuteuré / une commande (« clinique »), une autre activité (projet...), un cours de spécialisation d'un autre parcours (pour permettre, le cas échéant, une réorientation d'un parcours à l'autre).

Développer ses compétences linguistiques

Le développement de ces compétences peut se faire à la faveur de l'apprentissage d'une LV, de la préparation d'une certification, de cours en langue étrangère, d'une classe partagée avec un partenaire étranger, ou d'un projet en langue étrangère.

S'investir pour son université et dans son projet personnel

Au 1^{er} semestre du M1, toutes les formations doivent proposer soit un projet collaboratif (les étudiants peuvent se répartir en différentes équipes : projet en direction des étudiants de L, organisation d'un événement en lien avec le Master – manifestation scientifique, organisation de la cérémonie de remise de diplômes... -, etc.), soit une activité engagée.

Aux autres semestres, cela peut être un projet collaboratif, une activité engagée, un module compétences (par exemple Compétences numériques, PIX niveaux 3/4), un module d'insertion professionnelle, une activité en lien avec le laboratoire /l'ED, une activité sportive, etc.

Le Cadrage du Doctorat

Le cadrage du niveau doctoral a été exposé devant tous les conseils centraux et sera soumis aux votes prochainement. Pour la première fois, une formation doctorale obéissant à un cahier des charges commun sera dispensée par toutes les écoles doctorales. À la date du dépôt de

ce document, le cadrage est stabilisé, sauf pour ce qui concerne le détail des volumes horaires de l'UE2 EC3, comme suit :

4 Unités d'enseignement - 180 crédits	Contenu
UE 1 – Formation transversale – 10 crédits obtenus par la présence à des formations mutualisées entre toutes les écoles doctorales	EC1 : Langue et communication : au choix dans un catalogue de formations – 2 crédits EC2 : 4 formations à choisir dans le catalogue des formations professionnelles – 8 crédits
UE 2 – Formation scientifique – 12 crédits obtenus par la présence à des séminaires organisés au niveau du collège doctoral, au niveau des écoles doctorales et au niveau des unités de recherches	EC1 : Éthique de la recherche et intégrité scientifique : séminaire obligatoire du collège doctoral – 2 crédits EC2 : Outils de la recherche : séminaires transversaux des ED – 4 crédits EC3 : Séminaires disciplinaires (séminaire de l'unité de recherche, séminaire de M2 mutualisé ou séminaire externe) – 6 crédits
UE 3 – Production et diffusion scientifique – 8 crédits obtenus par la réalisation de productions ou la participation à l'organisation de manifestations scientifiques (liste à choix)	EC1 : Une publication, un chapitre d'ouvrage (ou une production écrite publiée équivalente) – 4 crédits EC2 : Une participation active à une manifestation scientifique (une communication, deux posters, une production originale) – 2 crédits EC3 : Une participation à l'organisation d'une manifestation scientifique (séminaire, colloque, journal club, journée d'étude...) – 2 crédits
UE 4 – Mémoire de thèse : 150 crédits	

Ce cadrage permettra de mettre en place des outils de suivi de scolarité performants afin de satisfaire à l'exigence du service aux usagers et de préparer la réponse aux sollicitations d'évaluation et d'audit des formations.

2. Dispositifs favorisant la mutualisation des enseignements et des équipes pédagogiques.

Mutualisations entre formations / composantes

Les **cadrages de formations** permettent la mutualisation des enseignements et la coordination de dispositifs transversaux. De fait, l'adoption de principes de structuration et de

mutualisation communs à chacun des niveaux de formation permet non seulement de garantir que tous les étudiants d'un cycle aient accès aux mêmes dispositifs, mais est également une nécessité dans une université où les collaborations entre département et composantes sont nombreuses, et où l'établissement assure la coordination d'une offre transversale importante, commune à toutes les formations.

Le cadrage prévoit que tous les ECTS soient des multiples de 1,5 (1,5 ECTS, 3 ECTS, 4,5 ECTS, 6 ECTS, etc.). L'adoption d'une norme commune est la condition de possibilité des mutualisations.

Le regroupement, sur un même campus, de la plupart des composantes facilite la mise en œuvre des mutualisations : une offre de formation originale peut ainsi être mise en œuvre, sans générer des temps de déplacements très importants pour l'étudiant, comme cela peut être le cas dans des universités qui organisent des mutualisations à l'échelle de plusieurs sites. Mais le bilan du LMD3 a conduit à la volonté de mettre en œuvre une mutualisation raisonnée et limitée. L'adoption d'une grille horaire pourrait faciliter la mise en œuvre de ces mutualisations. De même, l'établissement souhaite développer, dans le prochain contrat, le régime mixte, de façon, entre autres, à lever certaines contraintes horaires liées à la mutualisation.

Co-construction d'une offre d'établissement

Si les équipes pédagogiques ont l'habitude de déployer des projets bi- ou pluridisciplinaires, il faut souligner l'existence, à Nanterre, de dispositifs favorisant la mutualisation :

-l'existence, en Licence, d'une offre transversale d'établissement importante (<https://modules-transversaux.parisnanterre.fr/>) permettant un large accès à des modules d'établissement, qui donnent lieu, pour certains, à des collaborations entre composantes et sont des quasi MOOCs internes destinés à plusieurs milliers d'étudiants (par exemple « Grands repères ») ;

-l'avènement, pour le LMD4, d'une « Banque de séminaires » permettant, pour le second cycle, une mutualisation des séminaires de Master ; cette mutualisation pourra être facilitée par la poursuite de l'équipement de salles de podcast.

3. Dispositifs favorisant la coordination des formations (exemples :portails, EUR, etc.).

Sur Parcoursup, l'offre de l'Université Paris Nanterre n'est pas structurée en portails, contrairement à d'autres établissements. Pour autant, toutes les formations proposent, au S1, un complémentaire dans un ou plusieurs autres disciplines pour permettre la réorientation au S2, et les étudiants de L1 partagent tous un socle de formation (cf. supra les modules d'établissement),

qui crée un sentiment d'appartenance à une même formation de Licence, par-delà la diversité des mentions.

L'établissement a une expertise reconnue en matière de mutualisations, et propose une offre transversale d'établissement très importante. Il entend, dans les années qui viennent, développer différents formats susceptibles de fédérer (comme des concours – prix d'éloquence, prix d'engagement... –, des hackathons, etc.).

Au niveau Master, la Banque de séminaires favorisera les mutualisations entre masters, lesquelles étaient limitées jusqu'à présent.

Outres cela, on peut mentionner l'effet structurant des projets PIA3 dont nous avons été lauréats, qu'il s'agisse des Ecoles Universitaires de Recherche ou des Nouveaux Coursus à l'Université. Les réponses à ces appels à projets ont permis de faire émerger des projets structurants, que ces derniers aient été lauréats ou non. Le NCU So skilled, en cours de déploiement, va permettre de valoriser, dans toutes les formations de premier cycle, les *soft skills*. Notre association au NCU Ecri+ nous inscrit, quant à lui, dans des dynamiques qui dépassent l'établissement. Pour les EUR, Artec favorise déjà la mutualisation de nombreux masters, à Nanterre et à Paris 8. L'EUR Redpop nous inscrit dans des dynamiques plus larges. Et nous attendons les résultats des 3 projets d'EUR déposés en seconde vague.

Enfin, la construction de l'Université européenne nous a permis de nous engager dans des dynamiques de partage et de mutualisations avec des universités européennes.

4. Dispositif favorisant l'innovation pédagogique et les modalités variées d'enseignement

Dans le cadre extrêmement concurrentiel de l'Ile-de-France, nous avons la conviction que la pédagogie est un facteur majeur de différenciation, de réussite, et donc d'attractivité.

Une variété de modalités d'enseignement

Comme l'a montré l'auto-évaluation, beaucoup de formations ont développé des formats pédagogiques variés (classes inversées, classes partagées, serious games, TedX, etc.), et le recours au numérique progresse, au-delà de l'utilisation de la plateforme Cours en ligne, avec laquelle enseignants et étudiants sont désormais familiers.

Un des projets d'établissement est désormais de développer le régime mixte, associant présentiel et distanciel. Il s'agit d'une part de permettre à des étudiants inscrits en présentiel d'accéder à des enseignements numériques, quand il ne leur est pas possible de suivre le présentiel (en particulier les étudiants salariés, qui s'inscrivent en régime dérogatoire sans bénéficier de supports pédagogiques ni d'accompagnement), et d'autre part d'hybrider certains

enseignements, pour partie en présentiel, pour partie à distance. Ces projets d'envergure ont été préparés par la fusion des plates-formes Cours en ligne et EAD, une plate-forme commune aux étudiants actuellement inscrits en présentiel et aux étudiants inscrits à distance étant la condition de possibilité du panachage des cohortes et des formats.

D'autres types d'hybridation des enseignements seront également expérimentées.

Une enquête est en passe d'être lancée auprès de l'ensemble des équipes pédagogiques, afin d'établir une cartographie des formats pédagogiques utilisés : les résultats de cette enquête permettront de préciser les besoins en matière d'accompagnement.

L'accompagnement de l'innovation pédagogique

Si le référentiel des charges pour fonctions de l'établissement permet déjà de reconnaître différents formats pédagogiques, et si le Compte Epargne Temps permet de capitaliser les heures excédentaires à la charge due, l'établissement est en train de structurer davantage les acteurs de l'innovation pédagogique grâce à la création du Laboratoire d'innovation pédagogique et numérique (Labo@ID – la boîte à idées), qui est en train de se doter d'un site internet.

Dans ce cadre, un programme de tutoriels et captations et/ou formations pour les enseignants sera lancé, avec des ressources pertinentes d'autoformation et de familiarisation (références bibliographiques, sites, Mooc, etc.) à consulter par les enseignant.e.s. Les rencontres pédagogiques seront régulières (« déjeuners pédagogiques », « cafés pédagogiques », « petits déjeuners pédagogiques »), autour d'une thématique particulière (par exemple la classe inversée, etc.).

Une enveloppe d'heures complémentaires dédiée permettra de lancer, chaque année, des appels à projets thématiques, autour des « packages » pédagogiques prédéfinis (par exemple « concevoir un enseignement hybride », « tester la classe inversée pour une ou deux séances », « mettre en place une classe partagée avec un partenaire étranger », etc.).

Cette enveloppe d'établissement complètera celle du NCU So skilled, qui financera des appels à projets annuels centrés sur les compétences transversales.

Pour la réussite de ces projets, l'établissement est conscient de la nécessité de renforcer très rapidement l'ingénierie (pédagogique, compétences...).

5. Dispositif favorisant la participation des étudiants et diplômés au pilotage des formations.

Les étudiants de Licence, Licence professionnelle et Master sont associés de façon systématique au management de la qualité de leur formation. D'une part, ils évaluent, annuellement, leur formation, à travers un questionnaire qui laisse une part importante aux questions ouvertes (points forts de leur formation, points faibles à corriger). D'autre part, comme le prévoit la charte adoptée en octobre 2015, ils entrent dans la composition des conseils de

perfectionnement et analysent, à ce titre, les données de la formation, dont les résultats de l'évaluation. Sur la base d'un effectif de 9 à 20 personnes, la charte invite à prévoir, dans chaque conseil de perfectionnement, 1 étudiant.e en cours de formation et 1 à 2 ancien.ne.s étudiant.e.s ayant préparé et obtenu le diplôme lors des dernières années.

Le réseau des alumni doit, sous l'égide de la Fondation et en lien avec le BAIP, être structuré et animé, de façon à ce que nous puissions profiter de l'expertise de nos alumni pour valoriser et faire évoluer nos formations.

6. Autres éléments spécifiques d'organisation *(par exemple la participation du monde socio-économique et culturel)*

Le Service général de l'Action Culturelle et Artistique / Animation du Campus et Associations (ACA2) est associé à de multiples partenaires et institutions culturels, notamment dans le cadre de la sensibilisation, de la formation et/ou de la préprofessionnalisation.

L'ACA2 propose une dizaine d'ateliers de pratiques artistiques menés par des intervenants professionnels.

Un partenariat ancien lie l'ACA2 au théâtre des Amandiers de Nanterre. Depuis quelques années, deux ateliers de théâtre ont lieu en partenariat, avec une restitution en fin d'année, pour cette session aux Amandiers. Les deux groupes sont constitués d'étudiants de l'université Paris Nanterre (toutes disciplines et niveaux confondus) et cette année, de réfugiés du HUDA Jules Siegfried de Nanterre. Une journée de rencontre avec les régisseurs techniques est organisée aux Amandiers à l'attention des étudiants dans le cadre du festival Nanterre sur scène. Une rencontre professionnelle autour des métiers du spectacle vivant est organisée dans le cadre du festival Nanterre sur scène avec les Amandiers. En deuxième année Arts du spectacle, l'enseignement Initiation à l'élaboration de projets culturels est en prise directe sur le festival Nanterre sur scène, les étudiants de ce groupe accompagnant le festival en amont ainsi que sur toute sa durée.

Depuis deux ans, l'université Paris Nanterre et le Musée du Louvre se sont engagés, dans le cadre d'une convention, à l'organisation d'ateliers communs intitulés JOP (les Jeunes ont la parole). Il s'agit dans ces cours de faire découvrir des œuvres du Louvre en amont et lors de nocturnes, et de développer des formes artistiques multiples autour de ces œuvres.

Depuis deux ans, les formations intègrent également des bonus au diplôme, dont deux directement en lien avec l'action culturelle et les associations. Le premier concerne la participation au chœur et à l'orchestre de l'université, le second porte sur les associations et leurs responsabilités.

L'ACA2 propose aux associations étudiantes de sa communauté d'assister à des formations pour approfondir leurs connaissances dans 6 thématiques différentes (exemple : préventions des risques, communication, gestion administrative, etc.).

III. ASPECTS STRATÉGIQUES DE L'OFFRE DE FORMATION

Après la transmission au HCERES des axes stratégiques de la ComUE et de l'Université Paris Nanterre, l'élaboration du cadrage de l'offre de formation 2020-2024, définitivement adopté à la CFVU du 18.02.2019 et au CA du 21.02.2019, a été l'occasion de déterminer des leviers concrets pour faire évoluer l'offre de formation.

Les développements précédents contiennent de nombreux éléments de réponse à cette dernière partie : nous y renverrons de façon abrégée.

1. Liens avec les axes stratégiques définis en matière de formation au niveau du site.

Dans 4 rubriques (« Stratégie de formation et de vie étudiante », « Stratégie numérique », « RSU-DD » et « Stratégie internationale ») de la « Déclaration d'axes stratégiques de la ComUE UPL pour le contrat à venir » transmise au HCERES, différents axes ont été définis. Nous indiquons ci-dessous les actions de l'Université Paris Nanterre pertinentes en lien avec ces axes de site :

Stratégie de formation et de vie étudiante UPL	Actions UPN
Proposer un affichage commun de l'offre de formation (site internet) en s'appuyant sur les champs de formation adoptés	Le déploiement d'AMETYS favorisera cet affichage.
Poursuivre le travail sur la complémentarité et le compléter avec un travail sur la mutualisation de certains modules notamment dans le cadre des NCU	Dans le cadre de l'affichage des champs de formations, la spécificité de parcours proposés par les 2 universités devra être précisée afin de renforcer la complémentarité des offres. Les projets PIA3 (NCU So skilled et EUR Artec) favorisent les projets communs.
Transformer le projet de Centre d'innovation pédagogique en Cellule de coordination et réseau de pratiques pédagogiques notamment dans le cadre d'appels à projets	Cet objectif de la ComUE rencontre un écho dans la stratégie de l'établissement : « Soutenir le développement de l'innovation pédagogique par une structure dédiée (laboratoire d'innovation pédagogique et numérique) avec un conseil permettant les échanges entre acteurs de la pédagogie (enseignants, mais aussi administratifs et étudiants), un appui administratif pérenne et des équipements du type learning lab et CRCN »

Rendre plus visibles les projets pédagogiques innovants	Cf. <i>supra</i> , le site internet du Labo@ID.
Organiser des actions communes d'animation et de formation des équipes pédagogiques	Ce sera dans le cas dans le cadre du NCU So skilled, qui prévoit des formations conjointes par des experts. Par ailleurs, dans le cadre de la formation des MCF primo-entrants, des actions communes pourraient voir le jour.
Porter des forums des métiers communs, des projets étudiants communs, des banques de séminaire et développer des « cliniques » nouvelles (ESS, développement durable, santé, urbain)	Ces projets seront davantage structurés à Nanterre dans le prochain contrat (cf. notamment la banque de séminaires). La coordination des dispositifs reste à assurer avec Paris 8.
Poursuivre et développer les actions concernant l'entrepreneuriat	Ces actions sont menées dans le cadre de PEPITE PON.
Coordination des données au sein des Observatoires de la Vie Etudiantes et mise en place d'Observatoires de la Vie de Campus	Dans le cadre du NCU, des données agrégées sont demandées par l'ANR, ce qui va amener les services des 2 universités à travailler en étroite collaboration. A Nanterre, un renforcement de l'OVE et de l'OIP est le préalable à cette collaboration accrue.
Faire évoluer le NCEP vers une intégration dans l'offre de formation des établissements avec une co-accréditation des deux universités	Les conditions d'une co-accréditation au début du contrat 2020-2024 n'ont pas été réunies. L'Université Paris Nanterre souhaite que cette co-accréditation soit effective au plus tard à la mi-contrat, afin que la licence et le master Etudes politiques trouvent durablement leur place dans l'offre de formation de l'université.
Stratégie numérique	
Proposer des AAP internes pour inciter à l'innovation au cœur des formations, et l'ouverture à des partenariats (entreprises, associés, universités étrangères, etc.) et accompagner les projets retenus en matière d'ingénierie pédagogique, de partenariats, de co-financement, de valorisation (prix PEPS, Trophées du numérique).	Une partie des AAP internes permettront de compléter par des heures complémentaires les appels à projets lauréats de la ComUE.
Exposer les innovations pédagogiques au sein des établissements et valoriser les	Cf. <i>supra</i> sur Labo@ID. Dans le cadre du NCU So skilled, un programme est

productions étudiantes	dédié à la valorisation des productions étudiantes des 2 universités. L'AMI ALL-SHS, quant à lui, a posé les bases d'une valorisation plus large des productions des étudiants ALL-SHS des deux universités.
Mettre à disposition de l'enseignement des jeux de données et renforcer la formation des étudiants en matière de données et de culture numérique	Des modules concrets restent à construire pour répondre à une demande forte des équipes de formation. Cf. axes stratégiques : « Mettre les enjeux de décryptage des sources à l'heure du numérique (fake news) au cœur de notre pédagogie, en s'appuyant notamment sur les compétences des conservateurs de bibliothèque ».
RSU-DD	
Favoriser l'engagement étudiant dans les projets RSU – DD	Le cadrage 2020-2024 permet aux étudiants de valoriser leur engagement dans les 60 ECTS annuels. Par ailleurs, des actions conjointes sont prévues au niveau de la ComUE (notamment la création d'un prix de l'Engagement en lien avec l'Institut de l'Engagement).
Stratégie internationale	
Créer des synergies en matière d'accueil des chercheurs réfugiés entre les établissements membres et associés	Des discussions sont entamées pour permettre aux chercheurs en exil de proposer des séminaires dans le cadre de la Banque de séminaires.

Parmi les **axes stratégiques** de l'établissement en matière de formation, on peut également mentionner :

1. Faire de la transformation et de l'innovation pédagogiques une priorité ;
2. Permettre à tous les étudiants de mener au moins un projet personnel ou collectif par cycle d'études ;
3. Généraliser les systèmes de parrainage entre étudiants, de tutorat entre étudiants et de délégués de promotion ;
4. Mettre en place une véritable politique d'alumni ;
5. Mieux valoriser les compétences acquises à l'université auprès du monde socio-économique ;
6. Développer l'offre de formation continue, avec des formats adaptés (modules courts, enseignement à distance) ;
7. Promouvoir la recherche et son implication dans la société ;

8. Formaliser le niveau doctoral (formation, durée, financements) en se rapprochant des standards internationaux les plus exigeants et en renforçant la dimension de professionnalisation,
9. Participer à une alliance d'universités européennes développant des passerelles et des cursus communs, et facilitant toutes les formes de mobilité internationale (courtes ou longues, physiques ou virtuelles, etc.), en s'appuyant notamment sur les outils numériques.

Dans le **cadrage 2020-2024** de l'Université, les axes stratégiques suivants ont été définis :

1. Renforcer la qualité de l'offre de formation
2. Simplifier la structuration de l'offre de formation
3. Construire des formations au service de la réussite des étudiants
4. Renforcer les dispositifs d'orientation et de professionnalisation (en proposant notamment un stage en premier et deuxième cycles)
5. Mettre la pédagogie au cœur des projets de formation, notamment en favorisant la pédagogie par projets, le learning by doing, en veillant à ce qu'un projet au moins soit mené par chaque étudiant dans chaque cycle de formation
6. Structurer toute l'ODF en blocs de connaissances et de compétences
7. Internationaliser davantage les formations
8. Renforcer l'articulation formation/recherche/professionnalisation
9. Proposer une offre d'établissement adaptée et gérable
10. Renforcer le lien entre les différents niveaux de formation, en particulier L/M et M/D.

2. Liens avec les axes stratégiques définis en matière de recherche au niveau de l'établissement et du site.

Dans la rubrique « Stratégie de recherche » de la « Déclaration d'axes stratégiques de la ComUE UPL pour le contrat à venir » transmise au HCERES, nous pouvons, pour l'articulation formation/recherche, retenir spécifiquement les points suivants :

-« Le site a pour vocation de favoriser l'interdisciplinarité et les partenariats dans des thématiques ciblées qui correspondent à des enjeux d'avenir ».

→ La mise en place de la Banque de séminaires sera un instrument important de l'interdisciplinarité à l'échelle de l'université et du site : chaque étudiant, quel que soit

son master, pourra accéder à l'offre globale de séminaires, en cohérence avec son projet.

-en matière d'éthique et d'intégrité scientifique, « Développer des modules d'enseignements aussi bien pour les licences, les masters que les études doctorales ».

→ Le cadrage du doctorat prévoit une formation obligatoire. Pour le premier cycle, les modules de 1^{ère} année (Grands repères et Méthodologie du travail universitaire) intégreront une sensibilisation à l'éthique et à l'intégrité scientifique (cette dimension est d'ores et déjà présente dans Grands repères 1). Pour le second cycle, cette formation sera intégrée à la méthodologie et aux différents enseignements.

Ils sont prolongés, dans les Axes stratégiques 2020-2024 de l'UPN, par les ambitions suivantes :

-« Initier à la recherche dès la licence et avoir comme objectif que tout service d'enseignant-chercheur titulaire comprenne au moins un enseignement en licence, notamment en première année ».

→ Le cadrage de la Licence permet une initiation à la recherche dans l'UE « Projet(s) et expérience(s) de l'étudiant(e) ».

-« Formaliser le niveau doctoral (formation, durée, financements) en se rapprochant des standards internationaux les plus exigeants et en renforçant la dimension de professionnalisation, en lien avec la ComUE UPL ».

→ Le cadrage de la formation doctorale constitue déjà une formalisation de la formation et de la professionnalisation de tous les doctorants, quelle que soit leur ED de rattachement.

3. Dispositifs de management de la qualité mis en œuvre par l'établissement et le site

L'**amélioration continue des formations** sera un axe structurant de la politique de formation 2020-2024 : dans le cadre très concurrentiel analysé *supra*, la qualité des formations est de fait un facteur déterminant de l'attractivité des formations de notre université.

Un outil était nécessaire pour coordonner ce travail d'amélioration continue et l'installer dans la durée. Avec l'appui de la DRI, une **Gestion électronique de documents** a ainsi été déployée pour l'offre de formation (GED-ODF), où convergent désormais toutes les informations participant à l'appropriation du pilotage par les équipes et à l'amélioration continue. Cette GED-ODF (<https://iris.parisnanterre.fr/>) est divisée en 2 parties : l'une accessible par tous avec des documents et indicateurs établissement et une seconde partie découpée en mention accessible par les responsables de mention. C'est sur cette GED que sont déposées les données indispensables au travail des équipes (indicateurs, résultats des évaluations des formations, enquêtes d'insertion professionnelle, etc.). Au moment de l'envoi du rapport de l'auto-évaluation de l'établissement au HCERES, la GED-ODF comportait, en octobre 2018, après moins d'un an d'utilisation, plus de

3700 documents, dont 3500 dans les espaces des diplômes. En mai 2019, la GED-ODF comporte 5040 Documents, dont 4718 dans les espaces des diplômes, 251 dans l'espace documentation et 71 dans l'espace Etablissement.

C'est dans cette GED, désormais appropriée par les équipes de formation, que convergeront toutes les procédures de qualité de l'établissement.

L'université poursuivra le travail régulier d'évaluation des formations par les étudiants. L'évaluation des formations portait, en début de contrat 2014-2019, sur 10 masters et 30% des licences, sans méthodologie commune et partagée au sein de l'université. En 2017-2018, l'ensemble des formations de L, LP et M ont été évaluées : les rapports ont été déposés sur la GED-ODF pour nourrir le travail d'auto-évaluation des équipes de formations. En 2018-2019, l'ensemble des formations sont également évaluées. La méthodologie des évaluations étant désormais bien installée, l'effort doit porter sur l'amélioration des taux de réponse des étudiants et sur la communication des résultats au-delà du dépôt sur la GED-ODF.

Les enquêtes de suivi des diplômés continueront, elles aussi, de comporter des questions sur la qualité des formations : les équipes disposeront ainsi du retour des étudiants en cours de formations, et des diplômés après leur formation.

Si la majorité des conseils de perfectionnement sont en place, il reste à coordonner les procédures annuelles de réunion, d'élaboration de comptes rendus et d'analyse de ces comptes rendus par l'établissement, afin d'identifier, à l'échelle de toutes les formations, les points d'amélioration ou à améliorer, et d'apporter l'appui pertinent aux équipes.

Certains indicateurs de qualité sont encore manquants et/ou insuffisamment analysés, en particulier ceux qui concernent d'une part la réussite des étudiants (dans chacun des cycles et dans chacune des formations), d'autre part l'impact des dispositifs mis en œuvre annuellement pour améliorer la réussite étudiante. Leur élaboration et leur analyse doivent être une priorité. Le NCU So skilled impliquant la remontée annuelle d'indicateurs de réussite auprès de l'ANR, les deux universités vont progresser en la matière.

4. Autoévaluation : forces et faiblesses en matière d'attractivité et de réussite.

Attractivité

En matière d'attractivité, l'évolution du nombre d'inscrits ne saurait être le seul facteur d'analyse : il faut prendre en compte des évolutions majeures dans l'accès aux premier et second cycles, et opérer des distinctions selon les types de diplômes. L'établissement doit également consolider des indicateurs pour analyser l'attractivité de ses formations : si les chiffres des candidatures sur les différents serveurs d'admission (Parcoursup, E-Candidat, Etudes en France) sont communiqués aux composantes, l'établissement n'analyse pas encore suffisamment ces chiffres, et ne confronte pas systématiquement les propositions d'admission aux inscriptions administratives effectives.

Le contrat 2020-2024 doit être l'occasion :

- d'élaborer des indicateurs d'attractivité pour chacun des cycles et pour chacune des formations, en suivant tout particulièrement l'attractivité interne (notre vivier d'étudiants étant très important, il est essentiel de pouvoir nous appuyer sur le niveau n-1 pour alimenter le niveau n¹⁶).
- de disposer d'indicateurs de réussite et d'insertion professionnelle pour l'ensemble des formations, la valorisation de nos diplômes pâtissant de l'absence de ces indicateurs.
- de renforcer la communication sur notre offre de formation, que ce soit sur les champs ou sur chacune des formations. Force est de constater que le travail accompli pour afficher l'offre de formation sur notre site – qui a été un chantier majeur du contrat 2014-2019 – doit être prolongé par une stratégie de communication et de valorisation de nos diplômes. Le déploiement d'AMETYS permettra une meilleure visualisation de notre offre de formation pour le lancement du LMD4, et intégrera les compétences. De nouveaux dispositifs de présentation enrichiront les informations en ligne (en particulier des vidéos de présentation). Une stratégie de communication, réclamée par la majorité des composantes durant leurs dialogues de gestion, doit être définie.

La stratégie de valorisation de nos diplômes devra enfin tenir compte de la spécificité des chacun des diplômes :

Types de diplômes	
DUT ¹⁷	<p>Très forte attractivité :</p> <p>-A l'issue de la période de confirmation des vœux sur Parcoursup, le 3 avril 2019, on enregistrait + 57,8% de vœux¹⁸, ce qui s'explique avant tout par l'ouverture de nouvelles formations de DUT (création du DUT Techniques de commercialisation et ouverture du DUT GEA en apprentissage).</p> <p>-A 3 exceptions près¹⁹, chaque DUT, pour un nombre restreint de places, enregistre plus de 1 000 candidatures, 4 dépassent 2 000 candidatures, 2, 4 000 candidatures.</p>

¹⁶ Dans le cadrage 2020-2024, l'établissement a incité l'ensemble des formations à développer des dispositifs pour améliorer l'accès des étudiants de L3 au M1, et du M2 au D1.

¹⁷ Evolution sur 5 ans (de 2013-2014 à 2017-2018) : -7,79% (de 745 à 687 inscriptions administratives premières).

¹⁸ Passage de 11 994 à 18 934 vœux, ce qui s'explique avant tout par l'ouverture de nouvelles formations de DUT

¹⁹ Génie mécanique et productique - en apprentissage, Génie thermique et énergie - en apprentissage, Information communication Option métiers du livre et du patrimoine.

<p>Licence²⁰</p>	<p>Une attractivité disparate :</p> <p>-A l'issue de la période de confirmation des vœux sur Parcoursup, le 3 avril 2019, on enregistrait une augmentation des vœux mesurée pour la Licence (+ 6,3%)²¹. La progression est très faible pour les filières non sélectives (+0,65%). Les doubles Licences ont connu un lancement réussi (6 019 vœux), qui n'est pas étranger à l'augmentation globale des candidatures. La progression est importante pour les filières EAD (+ 14,2%). La baisse est importante pour les filières sélectives recrutant, historiquement, sur la base du Test d'orientation en Langue (TOL) (- 22,7%).</p> <p>-L'ensemble des filières, à deux exceptions près (LLCER Allemand en présentiel et LEA – Anglais-Allemand EAD), présentent plus de candidatures que de places, avec de très grandes disparités :</p> <p>Filières en présentiel (63) :</p> <p>-1 filière (LLCER – Allemand) enregistre moins de vœux que de places ;</p> <p>-15 filières (qui ont toutes en commun d'être bâties sur une compétence en langue vivante, et qui sont pour la plupart sélectives) enregistrent seulement 2 à 4 fois plus de vœux que de places²² ;</p> <p>-22 filières enregistrent 5 à 9 fois plus de vœux que de places²³ ;</p>
------------------------------------	--

²⁰ Evolution sur 5 ans (de 2013-2014 à 2017-2018) : +1,24% (de 18 901 à 19 135 inscriptions administratives premières).

²¹ Passage de 74 324 vœux à 79 055 vœux.

²² LLCER [études italiennes] ; Droit français - droits étrangers [droit français - droit allemand] ; Droit français - droits étrangers [droit français - droit italien]; Droit français - droits étrangers [droit français - droit russe]; Double Licence LLCER - Etudes anglophones et Etudes italiennes ; Double Licence LLCER - Etudes anglophones et Etudes portugaises ; Double Licence LLCER - Etudes anglophones et Sociétés germanophones et cultures européennes ; Double Licence LLCER - Etudes hispaniques et Etudes portugaises ; LEA [grec-anglais] ; Géographie et aménagement [parcours franco-italien : territoires, patrimoine et tourisme] ; LLCER [études portugaises et brésiliennes] ; LEA [russe-anglais] ; LLCER [études hispaniques] ; Lettres [lettres et interculturel] ; Economie et gestion [économie et gestion - langue et société allemandes].

²³ Droit français - droits étrangers [droit français - droit espagnol et latino-américains] ; LLCER [études anglophones] ; Sciences du langage ; LEA [allemand-anglais] ; Arts du spectacle ; Humanités [humanités, droit, économie-gestion] ; Philosophie ; Economie et gestion [économie et gestion - langue et société chinoises] ; Economie et gestion [économie et gestion - langue et société espagnoles et hispano-américaines] ; Histoire de l'art et archéologie ; LEA [chinois-anglais] ; Géographie et aménagement ; Sciences de l'Homme, Anthropologie, Ethnologie ; Sociologie ; LLCER [études européennes et internationales] ; LEA [italien-anglais] ; Humanités [humanités classiques, arts et patrimoine] ; Lettres ; Droit ; LEA [portugais-anglais] ; LEA [tout couple de langues sans anglais] ; Sciences sociales.

	<p>-17 filières (pour la plupart des filières considérées historiquement comme « en tension » par le rectorat) enregistrent 10 à 20 fois plus de vœux que de places²⁴ ;</p> <p>-8 filières (pour l'essentiel sélectives), offrent de 20 à 47 fois plus de vœux que de places, la filière la plus attractive étant le CMI-ATE²⁵ ;</p> <p>Filières EAD (11) :</p> <p>-2 filière ont moins de vœux que de places ;</p> <p>-pour les 9 autres filières, il y a 1,5 à 3 fois plus de vœux que de places. Si l'attractivité est moindre, rappelons que les filières s'adressent à un vivier plus spécifique.</p> <p>Ce rapide état des lieux de la dernière campagne montre que la réflexion doit en priorité porter sur l'attractivité des filières mobilisant une langue vivante.</p> <p>Élèves de CPGE inscrits en cumulatif :</p> <p>Chaque année, plus de 1 700 élèves de CPGE, issus de plus de 70 établissements conventionnés, choisissent de s'inscrire dans notre université. Plus de 400 d'entre eux sont inscrits dans deux diplômes – ce qui est une spécificité de notre université. Si cela témoigne de l'efficacité de notre modèle de conventionnement, il reste à améliorer les bascules des élèves de CPGE dans nos cursus : trop peu d'élèves de CPGE rejoignent à ce jour la L2, le L3 et le M1.</p>
--	---

²⁴ Humanités [humanités et arts du spectacle] ; Double licence Histoire et Géographie aménagement ; Histoire ; Droit français - droits étrangers [droit français - Common law] ; Humanités [lettres et sciences humaines] ; Psychologie ; Double Licence Histoire et LLCER - Etudes anglophones ; Double Licence LLCER - Etudes anglophones et Etudes hispaniques ; Economie et gestion [économie et gestion - langue et société du monde anglophone] ; Sciences et techniques des activités physiques et sportives ; LEA [arabe-anglais] ; LEA [espagnol-anglais] ; Administration économique et sociale ; Science politique ; Droit [droit-économie] ; Mathématiques et informatique appliquées aux sciences humaines et sociales ; Economie et gestion.

²⁵ Double Licence Economie et gestion et Mathématiques et informatiques appliquées aux sciences humaines et sociales ; Economie et gestion [économie et gestion-droit] ; Double licence Histoire et Histoire de l'art et archéologie ; Double Licence Droit et Economie et gestion ; Sciences pour l'ingénieur ; Sciences de l'éducation ; Double Licence Histoire de l'art et archéologie et Sciences de l'Homme, Anthropologie, Ethnologie ; Sciences pour l'ingénieur [cursus master en ingénierie].

Licence professionnelle²⁶	<p>Une attractivité limitée pour un grand nombre de licences professionnelles, la quasi-totalité de nos LP s’ancrant peu sur le vivier de L2.</p> <p>Au plan national, entre les différentes réformes (arrêté Licence de 2018 permettant des options professionnalisantes en même temps que des poursuites d’études en M1 ; réflexion en cours sur les DUT), le statut des LP doit être clarifié.</p>
Master²⁷	<p>Baisse du nombre d’inscrits, principalement due au déplacement de la barre de sélection à l’entrée du M1. De 2013 à 2016, la baisse a été de 10% ; entre 2016 et 2017, la baisse a été de 13% (près de mille étudiants en moins).</p> <p>L’établissement est conscient de la nécessité d’améliorer l’attractivité de son second cycle. La refonte des masters, pour le prochain contrat, permettra une meilleure articulation du M1 et du M2 (la barre de sélection avait été déplacée sans changer les maquettes), et entre la L3 et le M1, pour capitaliser sur le vivier des quelque 5 000 étudiants de L3.</p> <p>Les masters de Droit sont en train de préparer le déplacement de la barre de sélection : si une diminution du nombre de M1 en droit est à prévoir, l’offre LMD4 a été conçue pour augmenter la voilure en M1-M2.</p>
Doctorat²⁸	<p>Diminution</p> <p>Avec la limitation de la durée des thèses, l’incitation aux doctorats financés et la forte contraction du marché de l’emploi pour les jeunes docteurs en SHS, le nombre de doctorants a baissé.</p>
DU²⁹	<p>Augmentation</p> <p>Les DU ont été, ces dernières années, le format privilégié pour développer une offre de formation continue. L’évolution de la réglementation (notamment en matière d’éligibilité de financements)</p>

²⁶ Evolution sur 5 ans (de 2013-2014 à 2017-2018) : -6,9% (de 675 à 628 inscriptions administratives premières).

²⁷ Evolution sur 5 ans (de 2013-2014 à 2017-2018) : -22,64% (de 8 618 à 6 667 inscriptions administratives premières).

²⁸ Evolution sur 5 ans (de 2013-2014 à 2017-2018) : -16,25% (de 1 588 à 1 330 inscriptions administratives premières).

²⁹ Evolution sur 5 ans (de 2013-2014 à 2017-2018) : + 14,8% (de 641 à 736 inscriptions administratives premières).

	<p>invite à ancrer davantage la FTLV sur les diplômes nationaux et à développer les formations courtes.</p> <p>Le document DA06 reflète l'offre de DU actuelle : les composantes ont été incitées à repenser cette offre en lien avec les DN, de façon à ce que les DU procèdent de la modularisation de DN.</p>
Préparations aux concours³⁰	<p>Stabilité</p> <p>Si les diplômes nationaux font l'objet d'une communication et d'un suivi, les préparations aux concours sont insuffisamment suivies par l'établissement, et les très bons résultats de certaines (en particulier les agrégations) sont insuffisamment valorisés dans la communication de l'établissement.</p>

Ces dernières années, l'offre de formation EAD s'est beaucoup développée : l'expertise de Nanterre pour les Licences EAD a été prolongée dans les Masters EAD (en particulier podcastés), les préparations à l'agrégation EAD, les DU EAD. Si le développement de l'offre EAD sera poursuivi, l'enjeu du prochain contrat, pour l'établissement, est de déployer le régime mixte (présentiel/EAD).

Réussite

En matière de réussite, des progrès assez nets peuvent être constatés en premier cycle. De 2009 à 2015, la part des inscrits en L1 accédant en L2 l'année suivante a gagné 10 points (38,1% à 48,8%). La cible 2018 a été dépassée (44%), et l'université se situe au-dessus de la moyenne nationale (41,1%). Quant à la réussite en 3 ans, la cible 2018 (48-50%) est atteinte pour les diplômés 2017, avec 48,6%. Le taux de réussite en 3 ans est en progression significative. Après 3 années de stagnation autour de 45% (dernières années du LMD2), le taux est à la hausse pour le contrat LMD3 (2014-2018).

Pour le Master, le déplacement de la barre de sélection nécessite un changement de méthodologie pour calculer la réussite, non plus seulement en M2 (comme le prévoyait l'IC 3 de la DGESIP), mais sur les deux années du Master.

³⁰ Evolution sur 5 ans (de 2013-2014 à 2017-2018) : +0,9% (de 1 679 à 1 695 inscriptions administratives premières).

5. Prise en compte des recommandations émises par le Hcéres.

L'avis portant sur le champ et les évaluations respectives des formations invitent l'établissement à travailler tout particulièrement, dans le prochain contrat quinquennal, sur les axes d'amélioration suivants :

-la nécessité de fournir aux équipes pédagogiques davantage d'indicateurs et de données sur leur formation, en particulier en matière de suivi des diplômés et d'insertion professionnelle³¹ ;

-la finalisation de l'ensemble des suppléments au diplôme des formations ;

-l'accompagnement de la démarche par compétences, à penser conjointement avec le déploiement d'un Portefeuille d'Expériences et de Compétences (PEC) et les actions du NCU So Skilled ;

-la formalisation des partenariats avec les établissements et les milieux socio-professionnels en France ou à l'étranger, de façon à en faire un facteur d'attractivité ;

-une meilleure intégration des stages dans les formations, de façon à permettre une véritable expérience en milieu professionnel en cohérence avec les objectifs de la formation ;

-la poursuite de l'encouragement de l'innovation pédagogique et numérique, qui est déjà une des forces de l'université, et, avec l'excellence académique, un facteur majeur de l'attractivité des formations.

Ces pistes d'amélioration ont d'ores et déjà été exposées devant les conseils centraux.

CONCLUSION

Le travail des équipes pédagogiques pour construire l'offre de formation LMD4, sur la base du cadrage 2020-2024, doit permettre de consolider la place de l'Université Paris Nanterre dans un paysage de plus en plus concurrentiel.

Au-delà de la rénovation de ses diplômes, l'établissement doit accompagner, dans le prochain contrat, le travail d'amélioration continue de ses formations et de constitution d'indicateurs, de façon à assurer une communication accrue sur ses formations, en valorisant leurs forces avérées.

Ce travail, disons-le, ne pourra pas être mené sans un renforcement des moyens dédiés à l'accompagnement des équipes pédagogiques, à l'accompagnement des étudiants et à la communication sur les formations.

³¹ Cela implique un renforcement de l'OVE et de l'OIP, d'une part, et la structuration –en cours– du réseau des *alumni*, d'autre part. La mise en place d'une Gestion électronique de documents dédiée à l'offre de formation (GED-ODF) permet d'ores et déjà à chaque équipe de formation d'accéder à ses données sur un espace dédié.